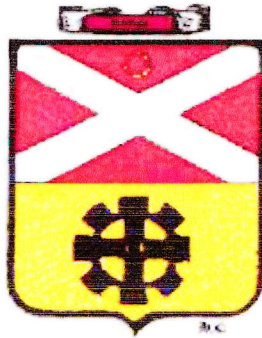


# RECOLOGNE



## les infos municipales

N° 66

Novembre 2022



### SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- En bref
- Le comité des fêtes
- Recensement 2023
- Eglise St Barthélemy
- Les infos pratiques
- Info en images

[www.recologne.com](http://www.recologne.com)

# Le mot du maire

## SECURITE ROUTIERE

Ce n'est pas une préoccupation récente puisque, déjà en 2005, la municipalité s'était inquiétée de la sécurité dans les rues du village. Un certain nombre d'équipements lié notamment à la protection des piétons a été réalisé :

- Un trottoir dans la Grande Rue partant du centre du village jusqu'au lotissement du Tremble. - L'aménagement des abords de l'ancienne boulangerie devenue l'épicerie « Chez la Pt'ite »

Depuis, force est de constater que le trafic est en constante augmentation dans la traversée du village, malgré la création d'un accès côté MARNAY et que la vitesse des véhicules reste excessive, 80% des véhicules étant en excès de vitesse dans la Grande Rue. Il y a quelques mois, une pétition signée par de nombreux riverains de la Grande Rue était d'ailleurs parvenue en mairie.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons donc décidé de réaliser un certain nombre d'aménagements. Lorsque vous lirez ces lignes, 2 plateaux surélevés (ralentisseurs) auront été aménagés dans le centre du village. Ils matérialiseront l'entrée de la zone limitée à 30Km/h dans laquelle se situe la grande majorité des commerces. En effet, les déplacements y sont nombreux, en raison, notamment de la proximité de l'école et des terrains de jeux. Nous avons également prévu la mise en place dans la Grande Rue d'un ou deux feux « récompense », dont l'implantation reste à préciser.

Nous allons continuer d'améliorer la sécurité dans notre village, une étude va être réalisée pour aménager un trottoir sur la partie droite de la Grande Rue entre la Rue Duretête et la gendarmerie. Un aménagement est prévu afin de sécuriser le passage à piétons déplacé lors de la réalisation des travaux de la Route de Noironte vers l'impasse A. PANOUX.

Le Maire et les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des habitants lorsqu'il s'agit de les sensibiliser sur une situation dangereuse ou de proposer des améliorations.

Bonnes fêtes de fin d'année

# EN BREF

## AGENDA :

Le 13 décembre 2022 : Distribution des cadeaux du père Noël à la salle polyvalente à partir de 18 heures et jusqu'à 19 h 30 .(Pas de spectacle encore cette année).

Le dimanche 29 janvier 2023 repas des aînés à la salle polyvalente .

## RECENSEMENT :

La commune recrute actuellement 2 agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2023 qui aura lieu à Recologne du 19 janvier au 18 février.

En tant qu'agent recenseur, vous êtes chargé, sur un secteur précis de la commune, de recueillir, en porte à porte, l'ensemble des informations à destination de l'INSEE, ou de donner les codes d'accès aux administrés afin qu'ils puissent répondre via Internet.

Vous disposez d'un temps donné, afin de veiller à déposer puis collecter les questionnaires du recensement pour l'ensemble des logements et habitants du secteur, dont vous avez la responsabilité.

Ce poste demande de la rigueur et de l'organisation afin de restituer les informations dans les délais impartis, une bonne présentation générale et le sens du contact, une grande discrétion afin de respecter la confidentialité des informations recueillies, rendre compte quotidiennement de son travail, vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Contact : Secrétariat de Mairie 03.81.58.15.17

## LA LOI RGPD :

Encore une nouvelle loi pour nous protéger !!!! Nous ne pouvons plus publier systématiquement dans l'info municipale les naissances, les mariages, les pacs et les décès. Si vous désirez que ces événements soient publiés, vous devrez en faire la demande à la mairie qui vous fera signer un document qui autorise la publication .

## MAISONS FLEURIES 2022:

Malgré la sècheresse , de nombreux habitants de la commune n'ont pas hésité à fleurir leur propriété ce qui participe à l'embellissement de notre village

Monsieur et Madame Dominique CRISTINA

Monsieur et Madame COULON

Monsieur et Madame LABORIER

Monsieur et Madame MOLLET

Monsieur et Madame JANSON

Ont reçu des bons d'achat de la part de la Commune.

Merci à tous.

## ILLUMINATIONS DU VILLAGE

Lors de sa réunion du mois d'octobre le conseil municipal a longtemps débattu pour savoir ce qu'il fallait faire pour les illuminations du village pour cette fin d'année : ne rien changer cette année ou supprimer les guirlandes. Finalement il a été décidé de réduire légèrement le nombre de guirlandes et le temps de fonctionnement .

## L'AFFOUAGE :

La commune distribue aux habitants de RECOLOGNE de l'affouage sur pied ou en stères en bordure de chemin. Pour pouvoir y prétendre, il faut s'inscrire en mairie avant le 30 novembre, pour en bénéficier à partir de la mi-décembre.

## LES ANNONCES ET LES RAPPELS



Merci de laisser libres les places de parking pour les personnes handicapées, si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.



**LES DEJECTIONS CANINES :** Nous sommes régulièrement interpellés sur ce problème par des personnes excédées, à juste titre, par le nombre croissant de déjections déposées sur le domaine public par les chiens. Cette situation n'est pas anodine, que ce soit sur les trottoirs ou sur les rares espaces verts de la commune. Elles sont partout. Certains propriétaires ramassent les crottes de leur animal préféré, mais ils sont rares ! D'autres, sans aucun respect pour leurs concitoyens, laissent faire leur chien sous les fenêtres de leurs voisins, dans une totale indifférence.



Nous avons adressé à tous les possesseurs de chiens une note d'information accompagnée d'un flyer, pour rappeler à chacun les bonnes pratiques en la matière. Nous espérons que cela suffira pour responsabiliser ces propriétaires. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à prendre, comme d'autres maires l'ont fait, un arrêté interdisant les déjections sur le domaine public communal. Toutes les infractions à cet arrêté seront passibles d'une amende dissuasive .

### **FEUX DE JARDINS ET VERGERS :**

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

**TENNIS DE TABLE :** Le club de tennis de table de LAVERNAY (Niveaux départementaux) recrute des joueurs . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

# Mieux vivre à Recologne

Après la belle réussite de la 28<sup>ème</sup> foire de mai avec la nouvelle équipe , le comité des fêtes a organisé le traditionnel tournoi de pétanque du 14 juillet . De mémoire d'un membre du comité depuis l'origine de l'association nous n'avions jamais eu une telle participation à notre tournoi : habituellement c'est une trentaine de doublettes qui s'affrontent, cette année ce sont cinquante sept doublettes qui sont venues en découdre l'après midi du 14 juillet . Après quelques hésitations et un peu de retard à l'allumage le tournoi s'est très bien déroulé dans une bonne ambiance. La finale a eu lieu juste avant le feu d'artifice et a vu la victoire de la doublette Antony et Mickaël. La météo très favorable était avec nous, Magalie a passé l'après midi à la préparation des frites et la bière était bien fraîche à la buvette . Un grand merci à la boucherie Charmoille pour le prêt de la friteuse à gaz et pour l'huile. Merci également à ERIC REGNIER LOCATIONS pour les abris et les frigos.

Pour ne pas faillir à la tradition, une soixantaine de personnes est venue à notre soirée beaujolais nouveau du 18 novembre.

Une année 2022 bien réussie pour nos animations malgré un environnement climatique et international peu favorables. Quelques petites manifestations locales nous mettent un peu de baume au cœur dans ce monde un peu fou.

**Merci à tous les membres du comité des fêtes pour leur investissement dans l'organisation de ces manifestations .**

Je vous donne rendez-vous le premier dimanche de mai 2023 pour notre 29<sup>ème</sup> foire de mai.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Bonne fin d'année à tous  
Daniel MEYER

# Recensement de la population 2023



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !


Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

## C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

## Église Saint Barthélemy (1743—1756)

Église construite en 1743/1745, sur l'emplacement de celle du XII<sup>ème</sup>, agrandie d'une partie du cimetière. Le clocher situé derrière le chœur est probablement celui de l'ancienne église.

L'église de style baroque est en forme de croix latine à une seule nef. Elle est remarquable pour ses œuvres classées : les 3 autels (1748), la chaire et 7 bas-reliefs retraçant des scènes de la vie du Christ (vers 1750) réalisés par François Marca, stucateur italien émigré en Franche Comté. Un chemin de croix en argile aux couleurs un peu vives, ainsi qu'une représentation de Ste Anne apprenant à lire à la Ste Vierge, réalisés à la tuilerie Verdoy à Recologne, en 1864, par Marie Ferdinand Chifflet, seigneur de Recologne. A voir aussi une piéta en pierre, de la fin du XVI<sup>ème</sup> s, portant les armes des Broquard de Lavernay, certainement issue de l'atelier Ste Marthe à Troyes, deux confessionnaux en bois peint et sculpté acquis au milieu du XIX<sup>ème</sup> s. ainsi que deux statuette en bois doré, Ste Philomène et la Ste Vierge et deux statues céphalophores en pierre de St Ferréol et St Ferjeux.

## Nouveaux logos pour la commune et le comité des fêtes





## INFORMATIONS PRATIQUES

Pour les particuliers : Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- \* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures  
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- \* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures  
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- \* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi.

Pour les entreprises : extrait de l'arrêté préfectoral :

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30
- toute la journée des dimanches et jours fériés »

Rappels Réglementaires:

\* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

\* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

\* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

### Ouverture de la mairie:

- \* Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- \* Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- \* Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- \* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures

Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17

Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

### La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures . Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

### Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin, Saint-Vit et Marnay. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

### Recensement pour la journée d'appel à la défense:

\* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire. Venir en mairie avec pièce d'identité et livret de famille .

### Listes électorales :

Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2023 doivent se faire inscrire en mairie. Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

### NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15      Pompiers : 18 ou 112

### Lampes de rues

\* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

## Tarifs 2021

### CONCESSIONS CIMETIERE . Contact : JP BRUCKERT

Concession : 15 ans 100 €/m<sup>2</sup>, 30 ans 150 €/m<sup>2</sup>, 50 ans 250 €/m<sup>2</sup>

Mini tombe un m<sup>2</sup> pour enfant (-12 ans) : 50 € pour 30 ans

Caveaux : 30 ans 400 € pour 2m<sup>2</sup>, 800 € pour 4m<sup>2</sup>

50 ans 800 € pour 2m<sup>2</sup>, 1600 € pour 4 m<sup>2</sup>

Cavurne (petite tombe pour urne) : 15 ans 100 €, 30 ans 150 €, 50 ans 250 €.

Columbarium :

Case 4 urnes 15 ans 600 €, 30 ans 900 €

Jardin du souvenir : gratuit

### Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

#### Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 190 euros

Apéritif : 60 euros

#### Personnes de l'extérieur :

Week-End : 300 euros

Apéritif : 110 euros

#### Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

#### Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

#### Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 10 euros

Autres personnes : 50 euros

**Alambic:** 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne  
20 Euros pour les autres utilisateurs

**Affouage :** 34 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.  
Inscription en mairie.

**RAPPEL :** l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

## Les maisons fleuries 2022



## La pétanque 2022

